

HAMIMID L'A REVELE HIER :**“Nous n'avons aucune évaluation de la demande de logement”**

“Il est difficile aujourd'hui d'évaluer la demande en matière de logements. Il faut attendre 2008 pour connaître les résultats de l'enquête menée par la Société de gestion du patrimoine de l'habitat (SGPH).” C'est ce qu'a déclaré, hier, le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, M. Mohamed Nadir Hamimid, à l'occasion de la conférence de presse qu'il a animée, pour présenter le bilan de son secteur. Si le ministre est optimiste pour ce qui est de l'avancement des projets inscrits à l'horizon 2009, à savoir la réalisation de 1 200 000 logements, il a tout de même souligné le manque de la main-

d'œuvre qualifiée dans le secteur, en plus du manque de moyens de réalisation. Mais pour ce deuxième point, l'ouverture des appels d'offres pour les opérateurs étrangers va absorber la demande. “Il y a du travail dans toute l'Algérie sur les chantiers. Pourquoi nos jeunes refusent-ils de travailler ? Nous avons aussi besoin de plombiers, d'électriciens, de chauffagistes...”, a souligné le ministre qui dit ne plus tolérer que les jeunes se plaignent du chômage, alors que l'Algérie entière est un chantier. Interrogé sur les personnes qui bénéficient de plusieurs appartements, dans les dif-

férents programmes de l'Etat, le ministre a assuré que son département a mis en place, depuis quatre années, un fichier national qui permettrait de vérifier le patrimoine immobilier de chaque postulant. “Nous avons rejeté des centaines de dossiers dans les différents programmes (LSP, social, aide à la construction). Je peux certifier aujourd'hui que les logements sociaux et participatifs sont distribués aux véritables destinataires, d'une manière rigoureuse et rationnelle”, a-t-il affirmé. Des dispositions sont également prises par le département de Hamimid concernant l'éradication de l'habitat précaire.

Des brigades d'enquêtes ont été installées. Elles se chargeront dès les mois à venir, selon le ministre, d'établir un recensement officiel sur les ménages occupant l'habitat précaire.

Cette opération permettra de prévenir les fausses déclarations et aussi d'avoir des statistiques fiables sur l'état des lieux. Revenant sur la grande question des logements AADL et autres programmes qui périment, le ministre se dit satisfait de l'avancement des projets sur les différents sites. Il fait remarquer que les retards enregistrés sur certains d'entre eux sont dus au manque de responsabilité

et à la défaillance de certains promoteurs avec lesquels le ministère a dû résilier les contrats avant de réattribuer les projets à d'autres promoteurs, majoritairement étrangers, pour rattraper les retards.

Pour les 65 000 logements AADL-Cnep, M. Hamimid déclare que seul le DG de la Cnep est habilité à donner des explications sur ce sujet.

Il réaffirme, par ailleurs, le lancement en 2007 de 251 538 logements, sachant que 543 000 unités sont en cours de réalisation. Il est prévu, dit-il, une livraison annuelle de 230 000 logements pendant les trois prochaines années. Rappelons que

310 271 logements ont été livrés en 2005 et 2006. Sur le plan financier, le conférencier a souligné que 131 milliards de dinars ont été consommés pour l'exercice 2006. En plus des programmes de construction, le ministère de l'Habitat a réalisé également d'importantes opérations au niveau de l'urbanisme. Le département a enregistré la délivrance, en 2006, de 824 permis de lotir, 96 359 permis de construire, 2 210 permis de démolir, 1 533 certificats de morcellement, 1 853 certificats d'urbanisme et 2 045 certificats de conformité. Il a aussi amorcé 1 292 actions en justice.

Rosa Mansouri

EDITION**Une nouvelle rotative voit le jour à Alger**

Le monde de l'édition et de la presse vient de s'enrichir d'une nouvelle rotative. Une imprimerie contemporaine à même de fournir des prestations au diapason des médias modernes. Implantée géographiquement à Dely Ibrahim et gérée par Eurl InterMed-Info, société éditrice du quotidien *L'Authentique*, cette rotative fournit des prestations de qualité et affiche une parfaite disponibilité à apporter un souffle nouveau au secteur de l'édition en Algérie.

D'après M. Bouhraoua, chef du projet en question, cette imprimerie contribue à l'amélioration de la qualité des supports, en ce sens qu'avant de passer à la phase du tirage des films, les techniciens analysent préalablement les caractéristiques propres à chaque tabloïd et transmettent au station PAO des journaux une carte graphique sous formes de points. Ces ajustements prodigués à la source garantissent une qualité de produit irréprochable, souligne l'orateur.

Les capacités de tirage sont également appréciables et fonctionnent à raison de 45 000 unités par heure. La sélection couleurs peut couvrir jusqu'à 16 pages en plus de 24 autres pages en noir et blanc.

Autre particularité de cette imprimerie est la capacité à faire “tourner” des publications en format magazine au biais de la rotative. Pour les profanes, cela signifie que les revues bien de chez nous peuvent désormais être d'une qualité de support identique à ce qui se réalise de l'autre côté de la Méditerranée. Une seule journée de travail suffira pour faire sortir une revue qui, jusque-là, nécessitait jusqu'à quinze jours de travail sur Offset.

La rotative présente une capacité de production équivalant à 7500 magazines par heure.

“Notre but est de démocratiser les magazines en termes de prix et de qualité” a également soutenu M. Bouhraoua.

Les compétences avérées de cette nouvelle infrastructure la présente actuellement comme étant la seule imprimerie du pays totalement équipée pour répondre à la demande en livres en général, et en livres scolaires, en particulier.

Reposant sur une technique américaine, la machine a été fabriquée et importée d'Inde. D'ailleurs des ingénieurs indous sont déjà à l'œuvre pour le transfert du savoir-faire. Interrogé sur les capacités globales de production, M. Bouhraoua a assuré que l'imprimerie qu'il dirige est parfaitement capable de satisfaire toutes les sollicitations.

Située sur un axe routier très important, la rotative dispose aussi de larges espaces pour la circulation et le stationnement des véhicules.

N. M.

ETAT DU SECTEUR DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS
Des assises nationales pour établir un diagnostic

En marge de la conférence de presse tenue hier sur les assises de la formation et de l'enseignement professionnels qui auront lieu les 8 et 9 avril prochain, M. El Hadi Khaldi, premier responsable du secteur, s'est exprimé sur la question des enseignants du technique.

Le ministre a déclaré que le transfert de ces derniers vers la formation professionnelle “ne se fera pas d'une façon collective ni automatique”. Il expliquera ainsi que “si les enseignants concernés souhaitent rester dans leur département le transfert ne leur sera pas imposé et qu'ils restent néanmoins libres, s'ils le veulent, de rejoindre le secteur de la formation professionnelle”, précisant que “la

notion d'enseignement technique est la même que celle de l'enseignement professionnel”. Par ailleurs, les assises nationales permettront selon leurs initiateurs d'évaluer les résultats des travaux des commissions qui ont donné lieu aux ateliers traitant des dossiers sensibles du secteur.

En effet, les commissions en question avaient été installées au cours de l'année 2005/2006 en vue de la prise en charge de dossiers tels que la gestion pédagogique, l'évaluation, les équipements technico-pédagogiques l'enseignement professionnel, l'équivalence des diplômes, l'apprentissage ainsi que la formation continue et la formation des formateurs. Ces mêmes dossiers

seront soumis aux débats lors des assises.

Selon M. El Hadi Khaldi, l'organisation des assises de la formation et de l'enseignement professionnels vise l'examen de la situation du secteur sur la base du diagnostic et de l'état des lieux, ainsi que l'élaboration d'une feuille de route. Par ailleurs, la préparation des assises verra l'installation d'un secrétariat permanent. Soulignons que la phase préparatoire de ce rendez-vous s'étalera au niveau local et au niveau régional jusqu'au 14 mars prochain. Ceci alors que la conférence nationale préparatoire des assises aura lieu le dimanche 25 mars prochain.

F. Z. B.

EN FAVEUR DES PERSONNES VULNERABLES
Création de métiers du social

Le projet de création de métiers du social sera prochainement lancé, selon le ministère de l'Emploi et de la Solidarité nationale. Des métiers qui visent entre autres à favoriser le développement de nouveaux corps de métiers dans le champ social dans la perspective de satisfaire les besoins humains. Leur création est régie par des conventions.

Il s'agit de métiers qui développent des services à domicile ou dans la proximité afin de répondre à des besoins et à des attentes éprouvées dans la vie quotidienne de personnes se trouvant en situation de dépendance ou de vulnérabilité.

Ce projet a pour objectif, la création d'activités liées à l'accompagnement social de proximité au profit des populations en grande difficulté.

Parmi celles qui sont offertes à cette couche de la société, la garde des enfants et la prise en charge à domicile des personnes âgées ou handicapées ainsi que l'encadrement des mineurs en difficulté et les personnes souffrant de maladies chroniques. Aussi, ce projet consiste également à favoriser l'accès à l'emploi des personnes en chômage avec ou sans qualification.

Des kinésithérapeutes, des infirmiers et des médecins, des éducateurs, des

cuisiniers, des agents de nettoyage, des nourrices, des animateurs sociaux devront contribuer à ces métiers en vue d'apporter de l'aide à domicile aux catégories aux besoins spécifiques. A noter qu'afin de pouvoir exercer ces métiers, il est recommandé d'avoir des capacités relationnelles et de l'intérêt pour les problèmes humains et sociaux.

Ces activités sont basées sur la relation de confiance et l'engagement personnel de l'intéressé et une formation qualifiante et complémentaire pour les éducateurs psychologiques et assistants sociaux. Leur création est régie par des conventions et un partena-

riat avec la société civile, les directions de l'action sociale au niveau national ainsi que toutes les parties concernées. Les métiers du social contribueront à la promotion des liens sociaux, à la reconstruction des réseaux de la solidarité et à la création des activités génératrices de revenus pour les jeunes sans emploi.

Rappelons que le lancement des “métiers pour le social” avait été annoncé début 2006 par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité nationale, dans le cadre d'une opération visant la prise en charge à domicile des personnes dépendantes.

S. Benkhemou